



Arrêté n° 2023/ 61b – DG

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – REGROUPEMENT DES ECOLES CHARLES PERRAULT ET PETIT POUCKET SUR LE SITE PARMENTIER

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/42 du 3 Juillet 2020 portant délégation au Maire d'une partie de ses attributions,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L2125-1 du Code de la Commande Publique relatif à la technique d'achat par concours,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023/27 en date du 8 février 2023 relative à la passation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour le regroupement des écoles Charles Perrault et Petit Poucet sur le site Parmentier dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu les articles R2162-22 et R2162-24 du Code de la Commande Publique, fixant la composition du jury de concours,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un jury de concours pour la passation de la maîtrise d'œuvre relative au regroupement des écoles Charles Perrault et Petit Poucet sur le site Parmentier,

ARRETE :

Article 1 : COMPOSITION DU JURY

Le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour au regroupement des écoles Charles Perrault et Petit Poucet sur le site Parmentier est composé comme suit :

- **Président du Jury** : Monsieur Jackie GOULET, Maire de la Ville de SAUMUR ou son représentant dûment habilité et désigné par arrêté,

Accusé de réception en préfecture
049-214903288-20230907-202361bDG-AR
Date de réception préfecture : 07/09/2023

- Membres du jury :

- **Membres de droit :**
 - Cinq membres de la Commission d'Appel d'Offres
- **Membres qualifiés :**
 - Trois architectes désignés par l'ordre des architectes :
 - Monsieur Stéphane ROISNARD
 - Monsieur Nicolas PARNAUDEAU
 - Monsieur Pascal COURANT
 - Monsieur Serge MAROLLEAU, architecte conseil de la Ville de SAUMUR
- **Membres présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :**
 - Monsieur Christophe CARDET, 6^{ème} adjoint au maire, chargé de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse.
 - Monsieur Jules RICOU, conseiller délégué, en charge du devenir de la salle Beaurepaire, des Monuments historiques et référent du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine,

L'ordre des architectes propose deux suppléants aux membres titulaires ci-dessus désignés :

- Monsieur Anthony TESSON
- Monsieur Marie-Hélène LAMOUREC

Article 2 : MESURES DE PUBLICITE

M. le Directeur Général des Services de la Ville de SAUMUR est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet,
- Mesdames et Messieurs les membres nommés

07 SEP. 2023
Le Maire de la Ville de SAUMUR
Jackie GOULET CLAISSÉ

